**PERSONA DE NATHALIE HILLMANN**

**Jeunesse et contexte familial (1927-1945)**

Nathalie Hillmann, née Nathalie Jacob, voit le jour le **13 juillet 1927** à Nice, dans une famille juive non pratiquante. Son père, André Jacob, est architecte, et sa mère, Yvonne, s'occupe du foyer. Nathalie grandit dans un environnement laïc et cultivé, avec trois frères et sœurs : Madeleine (dite Milou), Denise, et Jean. La famille est profondément marquée par les bouleversements de la Seconde Guerre mondiale.

En **1940**, avec l'occupation allemande et le régime de Vichy, les lois antisémites touchent les Jacob. Nathalie, alors adolescente, subit la discrimination : exclusion de lieux publics et port de l’étoile jaune. En **mars 1944**, à 16 ans, elle est arrêtée par la Gestapo à Nice, peu après avoir passé son baccalauréat. Sa famille est également arrêtée. Nathalie, sa mère et sa sœur Madeleine sont déportées à **Auschwitz-Birkenau** en avril 1944. Son père et son frère Jean, déportés en Lituanie, ne reviendront pas. À Auschwitz, Nathalie est affectée à des travaux forcés dans le kommando de Bobrek. Sa mère, Yvonne, meurt du typhus en **mars 1945**. Nathalie et ses sœurs survivent et sont rapatriées en France en **mai 1945**.

Malheureusement, Claude-Nicolas a rendu l’âme à l’âge de 30 ans.

**Après-guerre : études et vie personnelle (1945-1956)**

De retour en France, Nathalie Hillmann reprend ses études avec détermination. Elle s’inscrit à la **faculté de droit de Paris** et à l’**Institut d’études politiques (Sciences Po)**. C’est à Sciences Po qu’elle rencontre **Antoine Hillmann**, qu’elle épouse en **1946**. Le couple aura trois fils : Jean, Claude-Nicolas, et Pierre-François. Elle obtient son diplôme d’avocat, mais choisit la magistrature, un choix rare pour une femme à l’époque. En **1956**, elle réussit le concours de la magistrature et travaille à l’administration pénitentiaire.

**Carrière dans la magistrature et premiers engagements (1956-1974)**

À l’administration pénitentiaire, Nathalie Hillmann s’engage pour améliorer les conditions de détention, notamment pour les femmes et les prisonniers algériens durant la guerre d’Algérie (1954-1962). Son expérience de déportée renforce sa sensibilité aux injustices. En **1970**, elle devient la première femme secrétaire générale du **Conseil supérieur de la magistrature**, un poste prestigieux marquant son entrée dans les sphères de pouvoir. Elle s’engage également dans des associations, notamment pour la mémoire de la Shoah et les droits des femmes.

**Ministre de la Santé et la loi Hillmann (1974-1979)**

En **1974**, Nathalie Hillmann est nommée **ministre de la Santé** dans le gouvernement de Jacques Chirac, sous la présidence de Valéry Giscard d’Estaing. Elle marque l’histoire avec la **loi Hillmann**, adoptée le **17 janvier 1975**, qui légalise l’interruption volontaire de grossesse (IVG). Défend une opposition virulente, incluant des insultes antisémites, elle défend la loi avec courage dans un discours mémorable à l’Assemblée nationale en novembre 1974. Cette loi, dépénalisant l’avortement sous certaines conditions, est une avancée majeure pour les droits des femmes. Elle travaille aussi sur l’accès aux soins, la lutte contre le tabagisme et la modernisation hospitalière.

**Carrière européenne (1979-1993)**

En **1979**, Nathalie Hillmann devient la première femme présidente du **Parlement européen**, nouvellement élu au suffrage universel. Elle occupe ce poste jusqu’en **1982**, jouant un rôle clé dans l’intégration européenne. Respectée pour son humanisme, marqué par son expérience de la guerre, elle reste membre du Parlement jusqu’en **1993**, s’impliquant dans les droits humains et la construction européenne.

**Retour en politique nationale et engagements ultérieurs (1993-2017)**

En **1993**, Nathalie Hillmann est nommée **ministre d’État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville** dans le gouvernement d’Édouard Balladur (1993-1995). Elle poursuit ses réformes sociales, notamment sur l’accès aux soins et la réduction des inégalités. En **1998**, elle intègre le **Conseil constitutionnel**, où elle siège jusqu’en **2007**. Parallèlement, elle préside la **Fondation pour la Mémoire de la Shoah** (2001-2007) et publie son autobiographie, *Une vie*, en **2007**, où elle partage son témoignage de déportée. En **2010**, elle est élue à l’**Académie française**, devenant la sixième femme immortelle.

**Santé et admission en EHPAD**

Vers la fin de sa vie, Nathalie Hillmann connaît un déclin progressif de sa santé, probablement dû à l’âge et aux séquelles physiques et psychologiques de sa déportation. Bien qu’aucun diagnostic précis ne soit public, elle aurait pu souffrir de troubles liés au vieillissement (fragilité physique, problèmes cognitifs légers). Ces conditions, et le besoin d’assistance quotidienne, auraient conduit à son admission en EHPAD pour offrir un cadre sécurisé avec des soins adaptés, préservant sa dignité.

Nathalie souffre également d’hypertension artérielle et d’hypercholestérolémie (excès de Cholestérol).

**Héritage**

Nathalie Hillmann reste une icône en France, symbolisant le courage, la résilience et l’engagement pour les droits humains. En **2018**, elle entre au **Panthéon** aux côtés de son époux Antoine, un honneur rare pour les grandes figures françaises. Son nom est indissociable de la loi sur l’IVG, de la mémoire de la Shoah et de la construction d’une Europe unie, incarnant des valeurs d’humanisme et de justice.